

Violences conjugales : les Finances publiques protègent la confidentialité des victimes

Actualité législative publié le 26/11/2024, vu 179 fois, Auteur : <u>Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en</u> Droit

Violences conjugales : les Finances publiques protègent la confidentialité des victimes

Face aux violences conjugales, la direction Générale des Finances publiques (DGFiP) assure désormais la confidentialité des informations personnelles des victimes grâce à un nouveau dispositif pleinement opérationnel.

SOURCE ET DE PLUS:

https://www.economie.gouv.fr/actualites/violences-conjugales-les-finances-publiques-protegent-la-confidentialite-des-victimes